

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	22
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, M. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-15

OBJET : DIVERS (7.10.1) – Admission en non-valeur : créances irrécouvrables et créances éteintes

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Valleiry :

- 42 pièces différentes,
- 25 débiteurs distincts,
- De 2021 à 2024,
- Pour des motifs : restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, surendettement et poursuite sans effet.

Les titres sont présentés en non-valeur quand les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un

DCM20250925-15

recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la commune et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.

Le total des 42 créances est de 1 787,81 € réparties comme suit :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeur	1 688,81 €
Budget principal	6542 – Créances éteintes	99,00 €

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par le Comptable Public, en date du 01/07/2025, par les listes n° 7657130215, n°7672135615 et n°7672135515 ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 787,81 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par le comptable public, par les listes n° 7657130215, n°7672135615 et n°7672135515.
- **DIT** que ces créances de 1 787,81 € seront inscrites aux comptes budgétaires 6541 et 6542 (créances admises en non-valeurs et créances éteintes).

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2021	T-61-2		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	3.50 €
2021	T-1820-2		Poursuite sans effet	87-CRECHE GARDERIE	6541	7.00 €
2021	T-1820-1		Poursuite sans effet	82-REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	6541	69.00 €

DCM20250925-15

2021	T-61-1		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	90.00 €
		Sous-total				169.50 €
2022	T-608-1		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	24.00 €
2022	T-1064-1		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	27.00 €
		Sous-total				51.00 €
2022	T-1097-1		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	64.00 €
		Sous-total				64.00 €
2019	T-1653-1		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	46.00 €
2020	T-219-1		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	54.00 €
		Sous-total				100.00 €
2019	T-376-1		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	262.00 €
		Sous-total				262.00 €
2017	R-3-12-1		Poursuite sans effet	PE1-PERISCOLAIRE	6541	499.81 €
		Sous-total				499.81 €
2022	T-1981-1		Poursuite sans effet	87-CRECHE GARDERIE	6541	3.00 €
2022	T-1981-2		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	42.00 €
2022	T-1547-1		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	54.00 €
		Sous-total				99.00 €
2023	T-2104-1		Poursuite sans effet	97-droit de voirie	6541	78.00 €
2023	T-1565-1		Poursuite sans effet	97-droit de voirie	6541	78.00 €
		Sous-total				156.00 €
2023	T-1275-1		Poursuite sans effet	83-CANTINE ENFANTS	6541	144.00 €
		Sous-total				144.00 €
Liste 7657130215		Total				1 545.31 €

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
----------	-------	-------	---------------------------	--------	------------	---------

DCM20250925-15

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

2021	T-1215-1		RAR inférieur seuil poursuite	82-REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	6541	15.00 €
		Sous-total				15.00 €
2022	T-1047-1		RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE ENFANTS	6541	20.80 €
		Sous-total				20.80 €
2021	T-1467-1		RAR inférieur seuil poursuite	82-REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	6541	16.00 €
		Sous-total				16.00 €
2023	T-1617-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2023	T-1510-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2023	T-1447-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2023	T-966-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.28 €
2023	T-1548-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2023	T-2038-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2023	T-987-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2024	T-5-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
2024	T-21-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.86 €
		Sous-total				7.16 €
2023	T-2096-1		RAR inférieur seuil poursuite	97-droit de voirie	6541	2.00 €
		Sous-total				2.00 €
2024	T-1699-1		RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	1.61 €
		Sous-total				1.61 €
2024	T-1687-1		RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE ENFANTS	6541	13.20 €
		Sous-total				13.20 €
2024	T-1702-1		RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	8.82 €

DCM20250925-15

2020	T-504-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.50 €
		Sous-total				9.32 €
2023	T-1922-1		RAR inférieur seuil poursuite	87-CRECHE GARDERIE	6541	0.40 €
		Sous-total				0.40 €
2024	T-1688-1		RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE ENFANTS	6541	6.60 €
		Sous-total				6.60 €
2024	T-1704-1		RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	0.43 €
		Sous-total				0.43 €
2023	T-906-1		RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	26.00 €
		Sous-total				26.00 €
2023	T-1521-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-LOYERS	6541	0.08 €
		Sous-total				0.08 €
2024	T-1685-1		RAR inférieur seuil poursuite	82-REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	6541	24.00 €
		Sous-total				24.00 €
2024	T-935-1		RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE ENFANTS	6541	0.90 €
		Sous-total				0.90 €
Liste 7672135615		TOTAL				143.50 €

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-1241-1		Surendettement et effacement de dette	83-CANTINE ENFANTS	6542	99.00 €
						99.00 €
Liste 7672135515		TOTAL				99.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et a signé au registre le Maire.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Alban MAGNIN



DCM20250925-15

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 074-217402882-20250925-DCM2025092515-DE

SLO

DCM20250925-15

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.